

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de reception de l'AR: 29/04/2026

N° 1259 EPCI (1)

088 ROUSSILLON-CONFLENT

66

SGC DE PRADES

TAUX

FDL

2026

FINANCES PUBLIQUES A G EPCI

EPCI:

DEPARTEMENT:

TRÉSORERIE OU SGC:

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	18 810 092	4,54		19 172 000	870 409	4,54	870 409
Taxe foncière non bâtie additionnelle	815 257	11,49		817 300	93 908	11,49	93 908
Taxe d'habitation additionnelle	2 013 370	16,27		1 928 000	313 686	16,27	313 686
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	2 636 024	40,32		2 829 000	1 140 653	40,32	1 140 653
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					1 278 003	Total	2 418 656
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>				1 140 653		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					1 140 653		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	1 278 003		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone			0,69
CFE éolienne	>>>		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 366 696	154 708	179 642	25 612	156 405	0	-1 425 171	2 457 892

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
2 418 656		2 457 892		4 876 548

À PERPIGNAN

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
XAVIER DENY

À Ille sur Têt

Le 21/04/26

Pour le Groupement,



Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

N° 1259 EPCI (2)

TAUX

FDL

2026

088 ROUSSILLON-CONFLENT

66

SGC DE PRADES

FINANCES PUBLIQUES

AG EPCI
TRÉSORERIE OU SGC :

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER		
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste		0	a. Par le conseil communautaire		0	b. Centrales électriques		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		10	b. Par la loi		315 494	c. Centrales photovoltaïques		
c. Locaux industriels		4 685	Taxe foncière non bâtie :			d. Centrales hydrauliques		
d. Logements sociaux et longue durée		469	a. Par le conseil communautaire		4	e. Transformateurs électriques		
Taxe foncière non bâtie :		0	b. Par la loi (terres agricoles)		318 827	f. Stations radioélectriques		
Taxe d'habitation :			c. Par la loi (autres)		0	g. Installations gazières et autres		
a. Dotation pour perte de THLV		0	Cotisation foncière des entreprises :			5. RÉFORMES FISCALES		
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires		0	a. Par le conseil communautaire		0	a. TVA compensant la TH		
b. Mayotte			b. Par la loi		435 858	b. TVA compensant la CVAE		
Cotisation foncière des entreprises :			3. BASES DE TAXE D'HABITATION			c. DTCE (Métropole de Lyon)		
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		0	a. Résidences secondaires et assimilées		1 928 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		
b. Base minimum		92 432	b. Logements vacants soumis à la THLV		0	a. Moyenne nationale		
c. Locaux industriels		52 689	c. Correction des bases THRS		-99 918	b. Taux maximum		
d. Autres allocations		6 120	d. Correction des bases THLV		0			
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES						7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE		
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS						a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national		
						b. Taux plafond de 2026		
Taux maximum :								
a. De droit commun		41,01			>>>			
b. Dérogatoire		>>>			>>>			
c. Avec rattrapage					>>>			
d. Avec capitalisation		41,01			>>>			
e. Avec majoration spéciale		>>>			>>>			
Taux moyens pondérés :								
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie		19,19			>>>			
b. En cas de changement de périmètre					>>>			
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES								
a. Taxe foncière bâtie		1,020847			>>>			
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie		1,017204			>>>			